

## Liste de vérification pour les parties non représentées

Ce document contient des renseignements sur le déroulement des audiences, dont une liste de vérification pour vous aider à vous préparer pour votre audience. Passez en revue chaque énoncé marqué d'une case et cochez chacune d'elle pour vous assurer d'avoir tout ce dont vous avez besoin.

### Avant l'audience

Un membre du personnel du Tribunal examine votre dossier et communique avec vous pour discuter de votre appel. Si votre appel est prêt à aller de l'avant, il vous envoie une lettre sur les questions en appel. Cette lettre énonce la ou les décisions en appel ainsi que la ou les questions en appel. Une fois la lettre sur les questions en appel envoyée, la période de divulgation débute, ce qui veut dire que vous avez 4 semaines pour confirmer l'exactitude des questions en appel et nous envoyer tout autre document que vous souhaitez faire examiner.

#### Assurez-vous :

- de passer en revue la lettre sur les questions en appel, le dossier de cas et les addenda
- de remplir le formulaire de certification et de nous envoyer tous les documents que vous souhaitez faire examiner (tout document reçu après la période de divulgation ne sera pas ajouté au dossier)
- de passer en revue le formulaire de certification envoyé par l'autre partie si elle participe
- d'examiner attentivement la lettre de certification qui comprend les questions en appel sur lesquelles l'audience portera

## Après la réception de l'avis d'audience

L'avis d'audience indique le mode d'audition. Il peut s'agir d'une audience :

- par vidéoconférence (sur l'ordinateur via Zoom)
- par audioconférence (au téléphone)
- en personne

L'avis d'audience contient les renseignements de connexion ou du lieu de l'audience.

Si vous n'avez pas ces renseignements, **communiquez avec nous immédiatement** au 416 314-8800 ou au 1 888 618-8846.

### Assurez-vous :

- d'avoir en main tous les documents au dossier figurant sur la liste de documents :
  - dossier de cas
  - addenda
  - lettre de certification

Si vous n'avez pas tous ces documents, veuillez communiquer avec nous au 416 314-8800 ou au 1 888 618-8846.

- d'avoir préparé ce que vous avez l'intention de dire à l'audience
  - prenez des notes pour aider à rester bien organisé
- de connaître la façon de vous rendre à votre audience (en personne)
  - consultez l'[itinéraire à suivre pour se rendre à son audience en personne](#)
- de connaître la façon de vous connecter à votre audience (par vidéoconférence ou par audioconférence)
- que vos témoins connaissent la façon d'assister à l'audience (en personne ou à distance)

- de choisir une pièce calme et privée pour votre audience à distance (par vidéoconférence ou par audioconférence)

## À l'audience

Généralement, un appel est instruit en audience par un comité de trois membres, soit :

- un vice-président
- un membre représentant les travailleurs
- un membre représentant les employeurs

Au début de l'audience, les membres du comité se présentent. Ils vous demandent de vous identifier par votre nom complet pour qu'il soit consigné. L'audience est enregistrée (audio seulement).

L'audience se déroule en trois étapes :

1. remarques préliminaires
2. témoignages et questions
3. dernières observations

### 1. Remarques préliminaires

Vous devez présenter vos remarques préliminaires au comité. Il s'agit d'un aperçu de votre cas. Vous devez expliquer :

- pourquoi vous interjetez appel de la ou des décisions ou soutenez celles-ci
- quels résultats vous désirez obtenir

**Assurez-vous :**

- de préparer vos remarques préliminaires
- d'apporter vos notes pour soulever tous vos arguments

## 2. Témoignages et questions

Votre témoignage explique votre situation.

### Au cours de votre témoignage, assurez-vous :

- de fournir l'historique de votre cas relativement aux questions en appel
- d'expliquer la manière dont la preuve appuie votre position
  - consultez le dossier pour préciser les numéros de page de la preuve médicale au besoin

L'autre partie peut vous poser des questions si elle participe. Les membres du comité pourraient aussi vous poser des questions.

L'employeur ou d'autres parties pourraient être appelés à témoigner.

Vous pouvez poser des questions aux autres témoins. Le comité pourrait aussi poser des questions aux autres témoins.

## 3. Dernières observations

Une fois tous les témoignages terminés, le comité entend vos dernières observations.

### Lors de vos dernières observations, assurez-vous :

- de résumer l'essentiel de vos arguments à l'appui
- d'expliquer les raisons pour lesquelles on devrait vous donner raison
- de décrire les résultats voulus si l'appel est accueilli

L'employeur ou les autres parties peuvent aussi présenter leurs dernières observations s'ils participent.

## Notre décision

Le Tribunal vous transmet sa décision par écrit à une date ultérieure à celle de l'audience.